

Open science : le plan S « n'exclut nullement le recours aux archives ouvertes » (L.Dumasy, Couperin)

Paris - Publié le mercredi 6 mai 2020 à 17 h 01 - Actualité n° 182523

« Le modèle dit "transformant" (payer pour publier à partir d'un coût de l'APC fixé par accord entre le consortium de négociation et l'éditeur) n'est en aucun cas le seul modèle reconnu valide par la Coalition S », déclare [Lise Dumasy](#), présidente de [Couperin](#) à News tank le 05/05/2020. « Et il ne présente pas que des avantages, à l'instar des autres modèles, qui tous doivent et peuvent être explorés, s'ils répondent au but fixé, soit l'accès ouvert total et immédiat des produits de la recherche financés par l'argent public ».

Une réaction qui intervient après la publication par la Coalition S d'un document listant les critères de recevabilité pour les revues en transformation complétant les principes et les recommandations pour la mise en œuvre du Plan S européen pour la science ouverte, le 08/04.

« La Coalition S soutient plusieurs stratégies destinées à encourager les éditeurs publiant par abonnement à passer à un accès ouvert complet et immédiat. Ces approches sont appelées "accords de transformation" et concernent les accords de transformation, les accords types de transformation et les revues dites en transformation », indiquait le document relayé par News Tank le 16/04.

« Le Plan S n'exclut nullement le recours aux archives ouvertes pour la publication ouverte des articles et des données, choix qui est privilégié par un certain nombre d'institutions et de communautés scientifiques en France », tient aussi à rappeler Lise Dumasy.

La présidente de Couperin revient aussi sur l'accord récent avec [Elsevier](#) négocié par Couperin et signé par l'[Abes](#) : « Il n'est nullement en contradiction avec les enjeux du plan national pour la science ouverte ni avec ceux du plan S, contrairement à ce qu'a affirmé la [SFP](#) (Société française de physique) ».

Selon elle, cet accord « réserve la capacité pour toute la communauté universitaire d'avoir un accès immédiat et total aux articles publiés par des chercheurs français sur la plate-forme d'Elsevier, via la plate-forme nationale [HAL](#). En même temps, tout auteur est parfaitement

libre de publier son preprint dans une archive ouverte ».

Elle rappelle que « c'est la loi numérique qui permet (mais non impose) aux éditeurs qui le souhaitent de mettre une barrière mobile de six mois maximum (pour les STS) et 12 mois maximum pour les SHS à la publication ouverte immédiate des articles ».

Contrôle des coûts d'APC « de plus en plus fin »

Lise Dumasy signale aussi à News Tank que Couperin est engagé avec ses établissements dans une « politique de contrôle de plus en plus fin des coûts d'APC supportés par les financements publics, contrôle nécessaire pour bien connaître le coût total de ce qui est dépensé par les établissements pour donner à leurs communautés scientifiques accès à la publication et à la lecture des articles qu'ils produisent ».

« Cette connaissance est de plus en plus précise et nous permettra certainement d'engager avec les éditeurs des dialogues bien informés pour aller ensemble de l'avant vers l'accès ouvert plein et immédiat dans des conditions soutenables pour tous. »

Décisions sur Wiley d'ici mi-mai

Lise Dumasy indique par ailleurs que les décisions de cadrage des négociations Wiley « devraient intervenir vers le milieu du mois ».

Dans une interview accordée à News Tank le 14/04, elle indiquait que Couperin est « en train de finaliser le cadrage de la négociation avec Wiley, avec lequel nous avons émis la possibilité de faire un accord de type "transformant" qui porterait sur la publication ouverte de tous les articles à coût constant. » Couperin ne souhaite pas « tout basculer dans un unique coût pour la publication », mais préfère distinguer un coût de publication et un coût de lecture des articles, spécifiait Lise Dumasy.

« Possible accord de type "transformant" entre Couperin et Wiley

Elle ajoutait que des discussions avaient été engagées en CA avec les différents membres de Couperin sur cet accord.

« Nous voulons en effet d'abord nous assurer que la proposition est bien comprise de l'ensemble de nos membres et qu'ils sont d'accord pour aller dans cette direction, afin d'éviter autant que possible des hésitations et reculs de dernier moment. »

CPU : un texte de recommandations sur l'évaluation « devrait bientôt sortir »

Par ailleurs, l'envoi aux établissements membres de la CPU d'une série de recommandations sur l'évaluation des chercheurs était initialement prévue « fin avril, début mai ». Elle doit être soumise en plénière de la CPU, dont Lise Dumasy est conseillère science ouverte depuis février 2020.

Un « texte sur l'évaluation devrait sortir bientôt, mais il reste difficile de consulter les présidents sur des objets éloignés des préoccupations les plus urgentes », précise la présidente de Couperin.

Toutefois, il est « nécessaire de faire évoluer l'évaluation pour favoriser l'essor de la science ouverte », déclarait-elle à News Tank, le 14/04.

« Ce ne seront bien sûr que des recommandations, le CPU n'ayant pas autorité sur ses établissements membres. Il y a déjà eu un accord sur ces recommandations au niveau de la commission recherche et de la commission des moyens de la CPU ».

Lise Dumasy



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des présidents d'université Conseillère science ouverte	Février 2020	Aujourd'hui
Couperin Présidente	Juin 2018	Aujourd'hui
Comue Univ. Grenoble Alpes Présidente	Janvier 2018	Aujourd'hui
Agence bibliographique de l'enseignement supérieur Présidente du CA	Décembre 2016	Aujourd'hui
Conférence des présidents d'université Membre du CA (CP2U)	Décembre 2016	Aujourd'hui
Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA) Présidente	Novembre 2016	Aujourd'hui
Université Grenoble Alpes Présidente	Janvier 2016	Décembre 2017
Université Stendhal Grenoble 3 Présidente	Juin 2008	Janvier 2016
Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA) Présidente	2010	Octobre 2013
Comité national de la recherche scientifique Membre élue (SNESUP)	2008	2012
Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche Membre	2002	2009
Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble (les Ellug) Directrice	2004	2008
Université Stendhal Grenoble 3 Présidente	1999	2004

Fiche n° 4692, créée le 17/06/14 à 16:47 - MàJ le 14/04/20 à 16:32

Couperin



Couperin.org est un consortium servant de réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Fiche n° 7388, créée le 10/07/18 à 03:04

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »